

Suisse

Le rôle et l'œuvre de la Croix-Rouge suisse ¹.

Le déclenchement de la guerre a eu comme résultat immédiat la mobilisation totale de l'armée suisse et la concentration de toutes les ressources d'un petit pays de 4 millions d'habitants à seule fin d'assurer sa neutralité et de sauvegarder son indépendance et son existence. L'armée suisse ayant comme première tâche cette sauvegarde de la neutralité, la législation du pays, l'a incorporée toute entière dans le Service de santé de l'armée, en cas de mobilisation générale ².

Un représentant du Gouvernement au Comité central, à savoir le médecin en chef de la Croix-Rouge, prend ainsi dès cet instant la direction de cette institution, qui forme alors, avec le secrétariat général, devenu sa chancellerie, une section de Service de santé à l'état-major de l'armée.

Au moment de la mobilisation, la première tâche du médecin en chef de la Croix-Rouge était de pourvoir les hôpitaux militaires du personnel et du matériel suffisants pour assurer les soins aux soldats malades et blessés. Sans doute, ces services étaient-ils bien étudiés et préparés dès le temps de paix, mais ils n'avaient jamais encore fonctionné. Il fallut donc un certain temps pour arriver à faire jouer sans accroc ce rouage compliqué.

A cette date également, des milliers d'officiers et de soldats suisses, laissant leurs occupations et leur situation, rentraient de l'étranger pour prendre leur place dans l'armée. Avec eux arrivaient aussi leurs familles et d'autres milliers de personnes chassées par la guerre des foyers qu'ils avaient fondés à l'étranger. La tâche de s'occuper de ces rapatriés incombait à l'Office fédéral de prévoyance de

¹ Exposé présenté par le Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse.

² Voir *Bulletin international*, octobre 1939, pp. 865-869.

Suisse

guerre, et la Croix-Rouge suisse qui, dès le temps de paix, lui avait prêté son aide en posant les bases de son organisation, continua à collaborer avec cet office, pour autant que ses devoirs militaires lui en laissent le loisir.

Pendant les premiers temps, la Croix-Rouge suisse fut si occupée par ses propres tâches qu'elle ne put guère songer à envisager les missions lui incombant en dehors de ses frontières. Elle avait encore, en effet, à régler la question du personnel et du matériel des hôpitaux militaires suisses, à répartir à leur place de travail les quelques centaines ou milliers d'infirmières, de samaritaines, d'éclairées, de conductrices, de volontaires de tous ordres, de membres des formations masculines des colonnes de Croix-Rouge ou à les convoquer pour compléter leur instruction encore insuffisante. Elle avait à organiser le service de transfusion de sang pour l'armée, ainsi qu'une grande collecte pour couvrir les dépenses occasionnées par toutes ces tâches militaires, dépenses qui dépassaient de beaucoup sa modeste fortune. Une fois ce programme accompli, la Croix-Rouge put de nouveau regarder au-delà des frontières en se demandant comment elle pourrait venir en aide à ceux qui étaient frappés par l'adversité.

Le premier appel lancé par le Comité international de la Croix-Rouge après le début des hostilités concernait les sinistrés du tremblement de terre d'Anatolie de décembre 1939. Après consultations et à la demande du Gouvernement turc, la Croix-Rouge suisse s'est associée à l'œuvre de secours en faveur de ces sinistrés, en envoyant du matériel de pansement — que l'on pouvait encore se procurer en Suisse — pour une somme de 26.193 fr. suisses.

Pendant l'hiver 1939-1940, la Croix-Rouge suisse reçut de l'argent pour l'aide à la Finlande. Les principaux dons provenaient d'une contribution du Gouvernement fédéral lui-même de 100.000 fr. suisses, et du produit d'une

Suisse

collecte faite parmi le personnel du Service de santé de l'armée suisse qui produisit 66.528 fr. suisses.

D'entente avec le Gouvernement finlandais, il fut décidé de former une équipe chirurgicale, composée de 10 chirurgiens suisses, de 10 infirmières et infirmiers qui commença son travail à Helsinki le 8 mars 1940 et rentra en Suisse le 19 mai de la même année.

Le 29 mai 1940, le Comité international et la Ligue lancèrent un appel en faveur des réfugiés civils en France. La Croix-Rouge suisse se rendit compte que, pour être à même d'apporter un secours un peu efficace, il fallait organiser dans toute la Suisse une collecte pour les réfugiés et les victimes de la guerre. Une collecte destinée à l'œuvre de la Croix-Rouge suisse dans le pays même était alors précisément en cours. Le second appel de fonds qui ne pouvait être retardé, et donna un résultat inespéré : il rendit possible d'envoyer en France 160.000 kg. de dons en nature (vivres non périssables et vêtements), 350.000 kg. de vivres achetés en Suisse sur le produit de la collecte (spécialement lait condensé et lait en poudre) d'une valeur de 552.000 fr. suisses, 70.000 fr. suisses de dons en espèces pour des actions spéciales, un don de 150.000 fr. suisses crédité à la Croix-Rouge française pour acheter des vivres en faveur des femmes enceintes et des enfants.

La Croix-Rouge suisse s'occupait, en outre, de ravitailler la population de quelques communes situées à proximité des frontières suisses et qui se trouvaient coupées de leurs communications par les événements de la guerre.

A peine la collecte était-elle lancée, qu'affluèrent en Suisse des réfugiés civils français, dont beaucoup avaient passé la frontière sans avoir pu emporter avec eux les objets de première nécessité. Les sections de la Croix-Rouge suisse proches de la frontière pourvurent alors à leurs besoins les plus urgents en attendant que l'Office fédéral de prévoyance de guerre pût les transférer dans les

Suisse

régions d'accueil et leur distribuer, en collaboration avec la Croix-Rouge, l'équipement nécessaire pour leur séjour en Suisse, qui, du reste, fut plus court qu'on ne l'avait prévu. Les réfugiés reçurent les vêtements, sous-vêtements et souliers nécessaires grâce aux dons recueillis par la Croix-Rouge ; les frais d'hébergement et de nourriture ont été supportés par le Gouvernement suisse, spécialement pour les objets de première nécessité au moment de l'arrivée des réfugiés se sont élevés à 13.000 fr. suisses.

L'internement d'officiers et de soldats des différentes armées ainsi que le transfèrement des prisonniers français rentrant d'Allemagne ont fourni aux dirigeants de la Croix-Rouge suisse l'occasion d'entrer en contact avec un grand nombre de militaires séparés pendant longtemps de leur famille. Combien de fois ont-ils pu entendre, en s'informant de leur situation et de leurs soucis, une plainte qui primait tout, celle d'être restés pendant des semaines et des mois sans nouvelles des leurs. Mais dès l'instant où le contact avec leurs familles était rétabli par l'intermédiaire de l'Agence centrale des prisonniers de guerre, la vie dans les camps redevenait tolérable et si, à cela s'ajoutaient les paquets de vivres envoyés par l'intermédiaire de l'Agence de toutes les parties du monde, l'espoir renaissait. Tous les officiers et soldats, de nationalité, de culture, de professions différentes, ont été unanimes à reconnaître le grand bienfait de cette Agence, et leur témoignage ainsi que les visites faites dans les camps ont révélé l'importance de cette institution. Aussi la Croix-Rouge suisse n'a-t-elle pas hésité à mettre spontanément une bonne partie de sa collecte, soit 200.000 fr., à la disposition de cette œuvre si bienfaisante et pourtant toujours limitée dans son action humanitaire par le manque de ressources.